

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_230411_13

L'an deux mille-vingt trois, le onze avril,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	23
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, Fatiha ENNADIFI, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Isabelle PEDROS à Didier KOEHLER, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à David BOSC, Claude LAATEB à Marie Pierre CAUMES, Christian RICARDO à Magali STADLER, Joana SINEGRE à Damien ROUQUETTE.

OBJET :	Affectation des résultats pour l'année 2023 du budget principal
----------------	--

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 5 avril 2023,

VU la délibération n°ML_230411_11 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif 2022 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2022	8 794 404,83	9 897 846,36	+ 1 103 441,53
	Résultats antérieurs reportés		526 778,63	+ 526 778,63
	Résultat de fonctionnement			+ 1 630 220,16

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2022	10 363 054,08	11 661 636,38	+ 1 298 582,30
	Résultats antérieurs reportés	2 608 273,74		- 2 608 273,74
	Résultat d'investissement			- 1 309 691,44

Restes à réaliser au 31 décembre 2022	277 963,44	1 393 162,04	+ 1 115 198,60
--	------------	--------------	-----------------------

<i>Besoin de financement en investissement</i>			<i>194 492,84</i>
--	--	--	-------------------

Résultat global avec RAR			+ 1 435 727,32
---------------------------------	--	--	-----------------------

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022 du budget principal de la façon suivante :
 - 194 492,84 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
 - 1 435 727,32 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002,
- et **INDIQUE** que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense de la section d'investissement,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE